RÈGLEMENTS
ANNEAU DE GLACE

HEURES D'OUVERTURE

Lorsque l'affiche **« ANNEAU DE GLACE FERMÉ »** est installée, prenez note qu'**il est interdit de l'utiliser**. Cela permet de protéger la glace, de faciliter l'entretien, de conserver une glace de qualité et d'assurer votre sécurité.

Horaire normal d'ouverture et de surveillance* :

- Lundi au vendredi de 13 h à 15 h 30 et de 18 h à 21 h
- Samedi et dimanche de 13 h à 21 h

Selon l'achalandage et la température, l'horaire peut varier.

La Ville se réserve le droit de fermer le bâtiment de service et l'anneau de glace en tout temps, et ce, sans préavis.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- Les enfants de 10 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.
- Le port du casque protecteur est fortement recommandé pour les enfants de 10 ans et moins ainsi que pour tous les patineurs débutants ou non expérimentés.
- Les débutants utilisant des appuis pour patiner sur la surface glacée doivent être accompagnés d'un adulte.
- En cas d'urgence, blessures ou autres, composez immédiatement le 911.
- L'adresse de l'anneau de glace est le 590, rue Ste-Marthe, Thetford Mines.
- Un téléphone et une trousse de premiers soins sont disponibles dans le bâtiment de service.
- En cas de dommage sur la surface glacée, avisez le surveillant.
- La Ville de Thetford Mines se dégage de toutes responsabilités en ce qui a trait aux vols.
- Tout manquement à des règles de sécurité pourrait entrainer une exclusion individuelle ou collective de l'anneau de glace.
- Le non-respect des règlements peut causer des blessures ou des incidents.

IL EST STRICTEMENT DÉFENDU

- De se trouver sur l'anneau de glace sans être chaussé de patins.
- De s'attrouper et de flâner en bordure de l'anneau de glace.
- De boire et de manger sur la patinoire.
- De vapoter, de fumer, de consommer des drogues et de l'alcool sur l'anneau de glace et dans le bâtiment de service.
- De patiner avec quelqu'un sur le dos ou dans les bras.
- D'être sur l'anneau de glace avec un traineau.
- De se tirailler et de se bousculer.
- De faire des courses et de patiner à des vitesses excessives.
- De jeter des objets sur l'anneau de glace.
- De faire des chaînes, de jouer à la tague et de lancer des balles de neige.
- De patiner dans le sens contraire ou à reculons.
- De pratiquer des figures de patinage artistique ou de jouer au hockey ou à la ringuette.
- D'utiliser un casque d'écoute, un cellulaire et appareil électronique portatif en patinant.
- D'apporter des animaux sur le site.
- D'accéder à l'anneau de glace et au bâtiment de service lorsque les employés effectuent l'entretien de l'anneau de glace.